

# DÉCOUVRIR LE CODE DE DEONTOLOGIE DE L'IESBA

## Volet 6 : Les conflits d'intérêts



**Les conflits d'intérêts ne sont pas, en soi, des infractions au code.**

Les professionnels comptables sont activement engagés dans le monde des affaires dans une grande variété de rôles, et cette vaste implication peut parfois conduire à des situations où des conflits d'intérêts surviennent. Il est toutefois important de comprendre que le fait d'être en situation de conflit d'intérêts ne signifie pas automatiquement qu'un professionnel enfreint le code. Les conflits d'intérêts ne sont pas toujours évitables et peuvent menacer le respect des principes fondamentaux et de l'indépendance. Ces conflits peuvent être traités efficacement en appliquant le cadre conceptuel pour **identifier, évaluer et traiter les menaces**.

L'une des principales responsabilités des comptables professionnels (CP) est de veiller à ce que le travail qu'ils effectuent et les décisions qu'ils prennent soient menés dans l'intérêt du client, de l'employeur et du public, plutôt que sur la base de l'intérêt personnel. En tant que conseillers de confiance, les CP sont tenus de gérer correctement les conflits d'intérêts qui surviennent. Ils ne peuvent pas permettre qu'un conflit compromette leur jugement professionnel ou leur appréciation commerciale.

Les conflits d'intérêts sont ceux qui sont le plus étroitement liés au principe d'objectivité. Le Code interdit à tous les professionnels de compromettre leur jugement professionnel ou commercial en raison d'un parti pris, d'un conflit d'intérêts ou de l'influence opportune d'un tiers.

**Les conflits d'intérêts perçus sont tout aussi importants à traiter que les conflits réels.**

Les conflits d'intérêts perçus peuvent miner la confiance et nuire à la réputation du CP et de la profession en général. Pour évaluer les conflits d'intérêts perçus, les CP sont tenus d'appliquer [le test du tiers raisonnable et informé](#).



RESTER EN  
ALERTE

Les professionnels sont censés rester attentifs aux changements de circonstances (comme les activités, les intérêts et les relations) qui pourraient créer des conflits d'intérêts. Cela permet de s'assurer que ces conflits sont identifiés et traités rapidement.

## COMMENT LES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS SE PRÉSENTENT

Les comptables sont généralement confrontés à des conflits d'intérêts, soit quand :

**1 Leurs propres intérêts sont en conflit** avec les intérêts d'un client, d'un employeur ou d'une autre partie pour laquelle le CP travaille.

**2 Il existe des conflits d'intérêts entre deux ou plusieurs clients**, des employeurs et autres parties pour lesquelles le CP travaille.

Par exemple :

CP en affaires  
(PA en entreprise : PAIB)

Un comptable est chargé d'engager un avocat fiscaliste externe pour travailler pour sa société, et le conjoint du comptable est associé dans l'un des cabinets d'avocats présélectionnés.

CP en secteur public  
(PA in Public Practice : PAPP)

Un PAPP recommande une société de conseil en informatique à un client et reçoit une commission pour cela.

Par exemple :

CP en affaires  
(PA en entreprise : PAIB)

Un comptable siège au conseil d'administration d'une organisation caritative et apprend des informations confidentielles qui pourraient être utilisées au profit de son employeur, au détriment de l'organisation caritative.

CP en secteur public  
(PA in Public Practice : PAPP)

Un PAPP représente deux clients qui divorcent ou dissolvent leur partenariat commercial.



Le **cadre conceptuel** du Code comprend des dispositions spécifiques pour aider les CP à gérer les conflits d'intérêts.

### OÙ OBTENIR DE L'AIDE ?



Le thème des conflits d'intérêts est traité dans la Section **210** pour les PAIB, et dans la Section **310** pour les PAPP. Voir les volets **2**, **3** et **4** pour plus d'informations sur l'application du cadre conceptuel du code.



L'eCode, qui est disponible **à l'adresse suivante [www.IESBAeCode.org](http://www.IESBAeCode.org)** est une ressource en ligne pour les comptables et autres utilisateurs du Code. Il permet un accès rapide et efficace au Code, ce qui en facilite l'utilisation, la mise en œuvre et l'application.

## ILS APPLIQUENT LE CADRE CONCEPTUEL POUR TRAITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts entraînent des menaces sur l'objectivité et (potentiellement) sur d'autres principes fondamentaux. Les professionnels doivent donc prendre des mesures raisonnables pour **identifier** les situations qui peuvent entraîner des conflits. Pour les PAPP, le processus d'identification doit avoir lieu avant le début d'une nouvelle relation client et doit englober l'ensemble du réseau du cabinet d'audit.

En ce qui concerne l'**évaluation** du niveau des menaces créées par les conflits d'intérêts, plus l'activité ou le service professionnel est directement lié à la question de l'origine du conflit, plus il est probable que la menace n'est pas à un niveau acceptable.

Pour **régler** un conflit d'intérêts, le CP peut soit :

- Supprimer le conflit, peut-être en s'abstenant d'avoir une quelconque influence sur la prise de décision en la matière ;
- appliquer des mesures de sauvegarde, ce qui implique souvent de restructurer les fonctions ou d'ajouter une surveillance impartiale ; ou
- se retirer de cette activité professionnelle.

### Considérations relatives à la confidentialité

Il est normalement nécessaire de révéler le conflit et d'obtenir le consentement des parties concernées quant aux mesures à prendre, mais cela peut entraîner des problèmes de confidentialité. Si la divulgation n'est pas possible en raison de problèmes de confidentialité, il convient de prendre des précautions particulières pour gérer et documenter la situation. Dans ce cas, il sera souvent préférable d'éliminer le conflit ou de se retirer de l'activité professionnelle concernée

### Importance de la documentation et de la transparence

La gestion des conflits d'intérêts exige beaucoup de jugement professionnel et de finesse. La documentation des mesures et des décisions prises est extrêmement importante. Une transparence appropriée ; dans les limites des exigences de confidentialité ; peut contribuer dans une large mesure à dissiper les inquiétudes et à maintenir la confiance lors du traitement d'un conflit d'intérêts réel ou perçu.

La publication « *Découvrir le code de déontologie 6 Les conflits d'intérêt* » de la Fédération internationale des Comptables (IFAC), publiée par l'IFAC en mai 2020 en anglais, a été traduite en français par la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF) en septembre 2020, avec l'autorisation de l'IFAC. Le texte approuvé pour toutes les publications de l'IFAC est celui en langue anglaise. IFAC ne prend aucune responsabilité quant à la pertinence et l'exhaustivité de la traduction et aux conséquences qui pourraient en découler.

Texte en anglais de « *Découvrir le code de déontologie 6 Les conflits d'intérêt* » ©2020 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Texte en français de « *Découvrir le code de déontologie 6 Les conflits d'intérêt* » ©2020 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Titre original : *Exploring the IESBA Code Installment 6 Conflicts of Interest*



**Fédération internationale des comptables**  
529 Fifth Avenue, New York 10017

[www.ifac.org](http://www.ifac.org) | +1 (212) 286-9344 | [@ifac](https://twitter.com/ifac) | [in](https://www.linkedin.com/company/ifac) société/ifac



[www.ethicsboard.org](http://www.ethicsboard.org)

[@ethics\\_board](https://twitter.com/ethics_board) | [in](https://www.linkedin.com/company/iesba) company/iesba